

Date de la convocation : 03/02/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°

Séance du 9 Février 2021

0712021

Membres en exercice : 11

Présents :

10

Absents :

0

Représentés :

4

Pour :

11

Contre :

0

Abstention :

0

L'An Deux Mille Vingt Un le Neuf Février à 18 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, HOMBERT B, THEULE JC,
VEDEL P, GILHET B, STEHLE C, NICAISE V, QUEVREUX M.

Absent représenté : KROGSDAHL A procuration à MORESMAU JP

PREFECTURE
DE L'HERAULT

15 FEV. 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.E.R.A.**Objet : Soutien financier à Radio Pays d'Hérault**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier émanant de la radio associative Radio Pays d'Hérault, localisée à Saint-André-de-Sangonis.

Cette radio libre et non commerciale mène depuis 30 ans un travail d'information et de relais de l'actualité locale et de la vie des communes de sa zone de diffusion.

Malgré ses recettes propres, Radio Pays d'Hérault est tributaire financièrement des dotations publiques et des subventions.

M le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir financièrement cette radio.

Son objectif étant est de favoriser pour tous dans un esprit d'éducation populaire l'accès à l'information, à la culture, à la connaissance du patrimoine, à la citoyenneté et au savoir.

Ses missions sur notre territoire s'articulent autour de 3 concepts principaux :

- mise en place d'un outil de communication sociale de proximité,
- animer des débats citoyens,
- développer les partenariats avec les collectivités locales.

Le Conseil entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

DECIDE de soutenir Radio Pays d'Hérault Et de subventionner à hauteur de 100 € au titre de l'année 2021.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

Le Maire,
SIEGEL R.




MORESMAU JP.



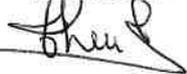
BRUNEL MINAZZO D.



HOMBERT B.



THEULE JC.



GILHET B.



VEDEL P.



NICAISE V.



P.O. KROGSDAHL A.



STEHLE C.



QUEVREUX M.

